



N° 2016/06/01

**DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 27 juin 2016, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 29

Membres présents : Mesdames et Messieurs : FOUANT, ANGELI, BOUVOT, ARBUS, DECISIER, CLAUZEL, LAURITA, LAYRE, NOGUIER, BURTET, VALGALIER, CORBIN, GERVASONI, LANGET, CHANAL, COMPAN, FAIDHERBE, GAUBIAC, MULLER

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : CERRET, CRUVEILLER, JEAN, ISSERT, MARTIN, FRATISSIER, ROUDIL

Membres absents: Mesdames et Messieurs : LEPROVOST, FINIELS, CAUSSE, ALLEGRE, GUERIN

Membres remplacés : Madame FOUANT remplace Monsieur CERRET
Monsieur MULLER remplace Monsieur FINIELS

Procurations : Monsieur CRUVEILLER donne procuration à Monsieur LAYRE,
Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur GERVASONI,
Monsieur FRATISSIER donne procuration à Monsieur COMPAN,
Monsieur ISSERT donne procuration à Monsieur CHANAL

Membres ayant participé au vote : 23

Date de convocation : 16 juin 2016

Date d'affichage : 16 juin 2016

L'an DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 02 juillet 2015, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis VALGALIER

Objet : rapport annuel 2015

Le Président, expose à l'assemblée délibérante qu'en application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, il doit être préparé un rapport annuel sur les activités de prévention et de gestion des déchets, conduites par les

N° 2016/06/01

intercommunalités chargées de la collecte, d'une part, et celles chargées du traitement d'autre part. Ce document présente les principaux indicateurs techniques et financiers devant contribuer à mieux faire connaître les conditions dans lesquelles les prestations sont exécutées.

Il est à noter que le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, encadrant jusque là le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés, a été abrogé par ce même décret.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve le rapport annuel 2014.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 11 juillet 2016

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gervasoni', with a stylized flourish at the end.

Gérald GERVASONI